

Les Infos de Base

mercredi 28 avril 2010
volume 13, numéro 17
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase*

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 17 du 28 avril 2010. Les modifications apportées par L.Q. 2010, c. 5 et entrées en vigueur au 2 mai 2010 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 mai 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase*

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 17 du 28 avril 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 16 du 24 avril 2010.

Tous les règlements sous **A-20.03, C-72.1, I-2, I-3, I-4, L-6, M-19.3, P-9.1, P-13.1, R-2.1, R-6.1, S-3.4** et **T-0.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} novembre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 13 mai 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 17 du

28 avril 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 16 du 24 avril 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 21 janvier 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 9 du 28 avril 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 28 avril 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 9 du 28 avril 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 28 avril 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 avril 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 avril 2010.

Dans son édition de mai, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 661 termes ou mots de renvoi pertinents.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur l'Autorité des marchés

financiers, L.R.Q., c. **A-33.2**, aa. 361, 378, 384, 390, 400, 403, 416, 418, 483, 484, 491, 727, 728, 729.

Loi sur le courtage immobilier, L.Q. 2008, c. 9, a. 142;

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2009, c. 25, a. 113.

Loi sur les centres financiers

internationaux, L.R.Q., c. **C-8.3**, aa. 5, 7, 8, 62, 111.

Loi donnant suite à l'énoncé économique du 14 janvier 2009, au discours sur le budget du 19 mars 2009 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2010, c. 5, aa. 1-5.

Code de la sécurité routière, L.R.Q., c. **C-24.2**, a. 66.1.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'incapacité, L.Q. 2007, c. 40, a. 11 (partie).

Loi sur le courtage immobilier, L.R.Q., c. **C-73.1**, remplacée.

Loi sur le courtage immobilier, L.Q. 2008, c. 9, a. 158.

Loi sur le courtage immobilier, L.R.Q., c. **C-73.2**, aa. 1, 40, 41, 42, 43, 44.1, 46, 76, 84, 95, 97, 98, 98.1, 101, 107.

Entrée en vigueur de la Loi sauf les articles 3 (partie), 129, 161 (partie);

Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier, L.Q. 2009, c. 58, aa. 139-153.

Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q. c. **D-9.2**, aa. 96, 100, 141, 143, 206, 542, 549, 553.

Loi sur le courtage immobilier, L.Q. 2008, c. 9, aa. 137-141.

Loi concernant l'impôt sur le tabac, L.R.Q., c. **I-2**, aa. 8, 14.2, 15.0.3.

Loi donnant suite à l'énoncé économique du 14 janvier 2009, au discours sur le budget du 19 mars 2009 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2010, c. 5, aa. 6-8.

Loi sur les impôts, L.R.Q., c. **I-3**, plusieurs articles.

Loi donnant suite à l'énoncé économique du 14 janvier 2009, au discours sur le budget du 19

mars 2009 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2010, c. 5, aa. 9-196.

Loi sur le ministère du Revenu, L.R.Q., c. **M-31**, a. 60.4.

Loi donnant suite à l'énoncé économique du 14 janvier 2009, au discours sur le budget du 19 mars 2009 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2010, c. 5, a. 201.

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, L.R.Q., c. **R-5**, aa. 34.1.4, 34.1.9, 37.4.

Loi donnant suite à l'énoncé économique du 14 janvier 2009, au discours sur le budget du 19 mars 2009 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2010, c. 5, aa. 203-205.

Loi sur la taxe de vente du Québec, L.R.Q., c. **T-0.1**, aa. 16, 16.1, 17, 18, 18.0.1, 60, 69.3.1, 176, 211, 213, 252, 290, 300, 300.1, 300.2, 318, 323.1, 323.2, 323.3, 350.1, 350.6, 350.56-350.60, 358, 359, 362.3, 370.0.1, 370.0.2, 370.3.1, 370.5, 370.6, 370.8, 370.10, 378.7, 378.9, 378.11, 383, 411, 453, 677.

Loi donnant suite à l'énoncé économique du 14 janvier 2009, au discours sur le budget du 19 mars 2009 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2010, c. 5, aa. 206-226, 227 (partie), 228-242, 244, 246.

Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. **V-1.1**, aa. 4, 89.1-89.3, 92, 100, 102, 103, 187, 189.1, 331.1.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2006, c. 50, aa. 2, 36 (partie), 37, 38 (partie), 56, 58, 108 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Arrêté ministériel concernant l'accès aux chemins publics des véhicules routiers munis d'un poste de conduite à droite, [R.R.Q., c. **C-24.2**, A.M. 2010-07 du 24-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1407A], nouveau.

Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des administrateurs agréés, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 14-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1617], nouveau.

Règlement sur le fonds d'indemnisation

de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, [R.R.Q., c. C-26, D. 335-2010 du 14-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1607], nouveau.

Code de déontologie des sages-femmes, [R.R.Q., c. C-26, D. 336-2010 du 14-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1609], nouveau.

Règlement sur le comité de la formation des sages-femmes, [R.R.Q., c. C-26, D. 337-2010 du 14-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1615], nouveau.

Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre professionnel des administrateurs agréés du Québec, R.R.Q., 1981, c. C-26, r. 12, remplacé.

Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, D. 335-2010 du 14-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1607, a. 17.

Règlement sur le contingentement et sur la mise en vente en commun des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 9363 du 13-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1655], nouveau.

Règlement sur les contingents des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 169], remplacé.

Règlement sur le contingentement et sur la mise en vente en commun des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Décision 9363 du 13-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1655, a. 22.

Règlement sur l'exclusivité de la vente des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 173] remplacé.

Règlement sur le contingentement et sur la mise en vente en commun des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Décision 9363 du 13-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1655, a. 22.

Règlement sur la signature de certains documents de la Société immobilière du Québec, [R.R.Q., c. **S-17.1**, D. 52-2010 du 20-01-10, (2010) 142 G.O. 2, 640], a. 6.

Règlement modifiant le Règlement sur la signature de certains documents de la Société immobilière du Québec, D. 341-2010 du 14-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1616, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

protection des réfugiés,
DORS/2002-227, aa. 193.1-193.5.

*Règlement modifiant le Règlement sur
l'immigration et la protection des réfugiés
(Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de
2010 à Vancouver), DORS/2008-309 du
12-12-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2364, a. 2.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. C-46.

*Nouveau-Brunswick — Règle 63
régissant les appels en matière
criminelle relativement aux appels en
matière criminelle devant la Cour
d'appel, TR/82-13, a. 63.07.*

*Règle modifiant la Règle 63 régissant les
appels en matière criminelle établie
conformément à l'article 482 du Code criminel
relativement aux appels en matière criminelle
devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick,
TR/2010-29 du 31-03-10, (2010) 144 Gaz.
Can. II, 508, a. 1.*

Loi sur les offices des produits
agricoles, L.R.C. 1985, ch. F-4.

*Règlement canadien sur le
contingentement de la
commercialisation du dindon (1990),
DORS/90-231, annexe.*

*Règlement modifiant le Règlement canadien sur
le contingentement de la commercialisation du
dindon (1990), DORS/2010-31 du 19-02-10,
(2010) 144 Gaz. Can. II, 237, a. 1.*

Loi sur les Indiens, L.R.C. 1985, ch. I-5.

*Arrêté sur l'élection du conseil de
bandes indiennes, DORS/97-138, ann. I.*

*Arrêté modifiant l'Arrêté sur l'élection du
conseil de bandes indiennes (Soda Creek),
DORS/2010-80 du 07-04-10, (2010) 144 Gaz.
Can. II, 580, a. 1.*

Loi sur l'assurance-emploi, L.C. 1996,
ch. 23.

*Règlement sur l'assurance-emploi,
DORS/96-332, a. 17.1.*

*Règlement modifiant le Règlement sur
l'assurance-emploi, DORS/2010-81 du
08-04-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 582, a. 1.*

Loi sur l'immigration et la protection
des réfugiés, L.C. 2001, ch. 27.

Règlement sur l'immigration et la